



REGISTRE DES ÉQUIPEMENTS ET DES ACCESSOIRES

2025

Le présent registre comporte la liste non exhaustive des équipements et des accessoires, définie par les Commissaires de France Galop.

Toutefois, tout dispositif ne figurant pas dans le présent document et dont l'entraîneur voudrait en munir son cheval pour la course, devra faire l'objet d'une demande écrite et motivée auprès des Commissaires de France Galop, accompagnée de photos descriptives du dispositif*.

Cette demande devra être parvenue au Département Régularité des Courses de France Galop à l'adresse mail :

secretcom@france-galop.com

pour validation par les Commissaires de France Galop
au moins 48h avant la déclaration définitive des partants.

**Dans le cas où la demande n'aurait pas été formulée et étudiée par les Commissaires de France Galop, l'entraîneur ne sera pas autorisé à munir le cheval dudit dispositif.*

Index

- **Équipements autorisés soumis à déclaration.....page 6**
- **Équipements autorisés soumis à l'approbation des Commissaires de courses page 12**
- **Équipements autorisés non soumis à déclaration page 18**
- **Équipements non autorisés page 30**

Mises à jour

- Ferrures composite orthopédiques 22 juin 2018
- Coudières 10 juillet 2018
- Mors releveur 10 juillet 2018
- Élégant Star Filet 25 août 2018
- Mors releveur et martingale fixe 1^{er} octobre 2018
- Mors Pelham avec gourmette 9 octobre 2018
- Cooling collar 14 février 2019
- Emplacement frontal 26 mars 2019
- Relève mors (muserolle croisée anti-passage de langue) 16 mai 2019
- Fer avec éponge sortantes 16 mai 2019
- Mors droit avec gourmette rigide 3 juin 2019
- Muserolle « spider » 16 octobre 2019
- Élastique nez 10 mars 2020
- Lunettes anti-UV 10 mars 2020
- Fer « araignée » 24 septembre 2020
- Mors droit 24 septembre 2020
- Bonnet anti-bruit 1^{er} mars 2021
- Attache-langue 1^{er} mars 2021
- Bit lifter 1^{er} avril 2021
- Kyneton 1^{er} avril 2021
- Ferrure non-autorisée « orthèse ou chausson » 16 septembre 2021
- Ferrure autorisée « bandelette de résine » 17 novembre 2021
- Muserolle à franges dont les oreilles sont recouvertes 1^{er} juillet 2022 (page 8)
- Masque « liquid titanium » 1^{er} juillet 2022 (page 13)
- Protège nuque 1^{er} juillet 2022 (page 13)
- Mors triple-barre à double-brisure 1^{er} juillet 2022 (page 33)
- Mors à double-brisure anti passe-langue 1^{er} juillet 2022 (page 33)
- Mors anti passe-langue 1^{er} juillet 2022 (page 32)
- Mors à boules 12 septembre 2022 (page 32)
- Mors releveur à double barres 12 septembre 2022 (page 32)
- Protège glomes 10 juillet 2023 (page 24)
- Fers plastiques italiens 04 avril 2024 (page 28)
- Fers EQUISHOX 04 avril 2024 (page 44)
- Mors en mousse 04 avril 2024 (page 19)
- Fers « Easyshoe Race » 20 février 2025 (page 29)

**ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS
SOUMIS À DÉCLARATION
OBLIGATOIRE SUR LE SITE DE
FRANCE GALOP**

ŒILLÈRES CLASSIQUES & ŒILLÈRES AUSTRALIENNES



Œillères portées par-dessus un bonnet



Concernant le port des œillères "australiennes" : le cheval doit en être muni des deux côtés pour pouvoir courir.

Les œillères « australiennes » doivent avoir la même taille (**longueur totale du montant de bride**) et être de la même couleur, dans le cas contraire les œillères doivent être changées.

BONNET ANTI-BRUIT



Bonnet anti-bruit noir ou marron et bonnet anti-bruit « pacifier »



Muserolle à franges dont la partie des oreilles est recouverte par un bonnet anti-bruit.

Ce dispositif doit obligatoirement être de couleur noire ou marron et les franges doivent être au-dessus des naseaux afin d'éviter toute contestation ou litige lors d'une photographie d'arrivée.

ATTACHES-LANGUE



Attaches-langue

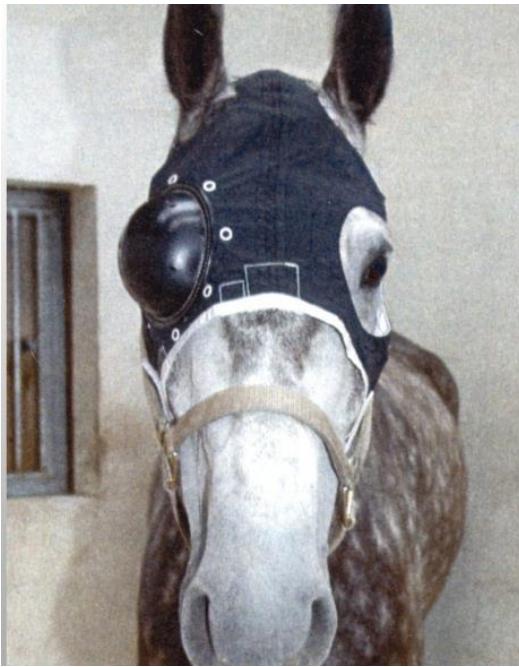
**ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS
DEVANT ÊTRE PORTÉS À LA
CONNAISSANCE DES
COMMISSAIRES
DE COURSES SUR L'HIPPODROME**



L'entraîneur doit fournir la couverture équipée d'un dispositif de fixation.



Bonnet équipé de grillage de protection.



Bonnet pour cheval borgne



Masque « liquid titanium »
(sans œillères ni bonnet anti-bruit)



Protège-nuque



Muserolle à franges. Ce dispositif doit être placé au-dessus des naseaux afin d'éviter toute contestation ou litige lors d'une photographie d'arrivée



Relève mors (décision mai 2019)



Bonnet anti-bruit rouge



Bouchons anti-bruit ou coton placés dans les oreilles

Les bouchons anti-bruit ou le coton peuvent être autorisés :

- soit avec le port du **bonnet antibruit de couleur rouge** lors de la présentation du cheval au public mais doivent **obligatoirement** être retirés derrière les stalles de départ.
- soit avec le **bonnet antibruit de couleur noire ou marron** pour participer à la course (en aucun cas les bouchons ne pourront être retirés).

ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS NON SOUMIS À DÉCLARATION

MORS SIMPLES



Modèles de mors simples



Mors en mousse autorisés

MUSEROLLES



Muserolle dite « spider »



Muserolle « peau de mouton »

ACCESSOIRES



Cheekers



Muserolles



Anneaux caoutchouc



Brosses caoutchouc et en crin



Lasso



Cloches sabots



Protège glomes

FERRURES



Les ferrures orthopédiques sont également autorisées



Ferrures orthopédiques également autorisées



Une seule épaisseur de bande de résine (maréchalerie) collée au sabot
Sole apparente, talons non recouverts
Clous brochés au travers de la paroi du sabot



Fiche Technique : Fer plastique italien bleu



Références : 742-0001-021 taille 1

742-0001-022 taille 2

742-0001-023 taille 3

Description :

Le fer plastique bleu italien est un fer antérieur en plastique plat rainé possédant un pinçon en pince. Il est composé de polyuréthane rigide et résistant. Il est idéal pour les chevaux de course.

Ce modèle souple et amortissant permet un meilleur fonctionnement du mécanisme du pied du cheval. Il protège les articulations et la qualité de la corne s'en trouve améliorée. Son utilisation permet de faciliter le départ du pied pour une meilleure locomotion.

Il est disponible en 3 tailles.

Caractéristiques :

Taille	Largeur (cm)	Hauteur (cm)	Epaisseur (mm)	Poids (g)
1	12,2	13,7	10	97
2	13	14	10	118
3	14,3	16	11	139

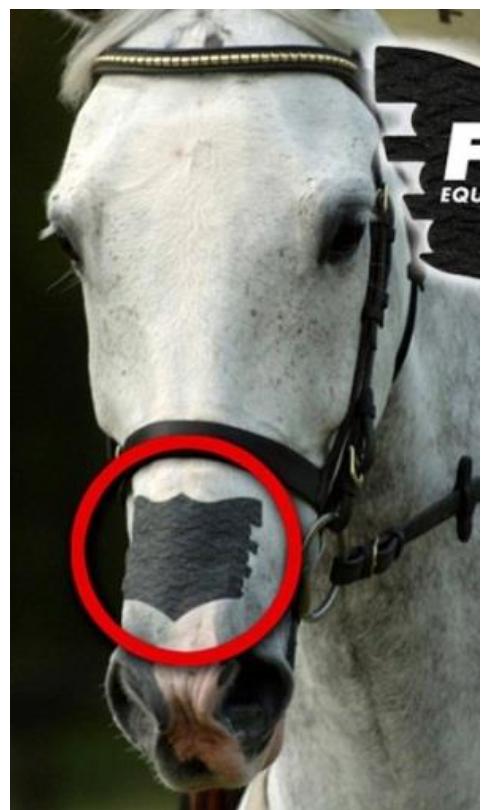
Composition : Polyuréthane 100 %

FERS AUTORISÉS



FERS EASYSHOE RACE AUTORISÉS

ÉQUIPEMENTS NON AUTORISÉS ET INTERDITS



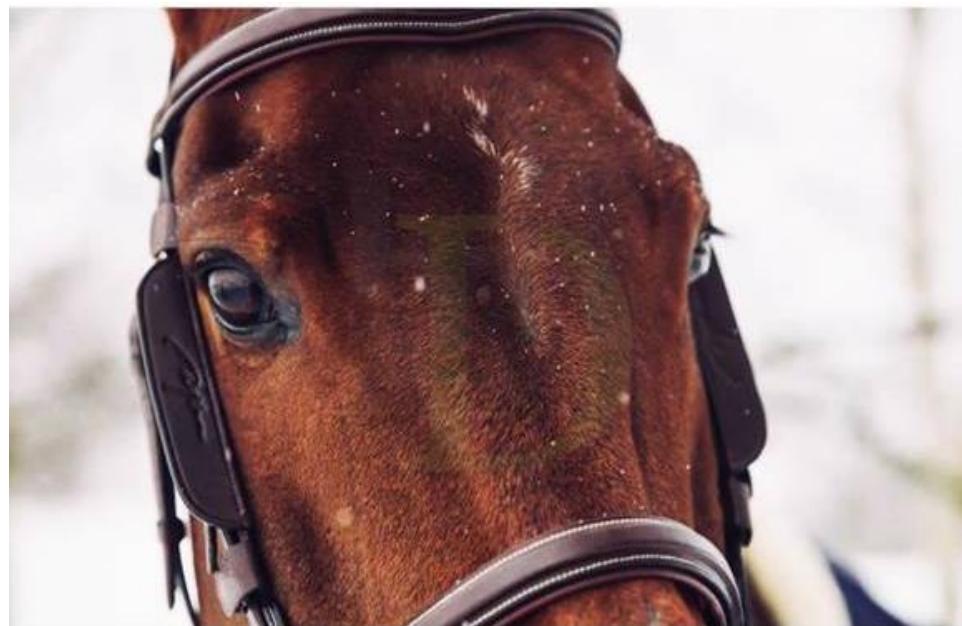
Nasals Strips



V Straps



Œillère unique



Œillères de concours



Cornell Collar

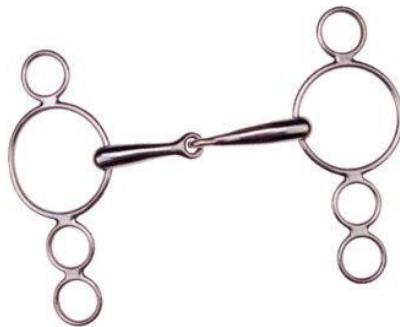


Cooling Collar

Cet accessoire n'est pas autorisé sur l'hippodrome



Hackamore

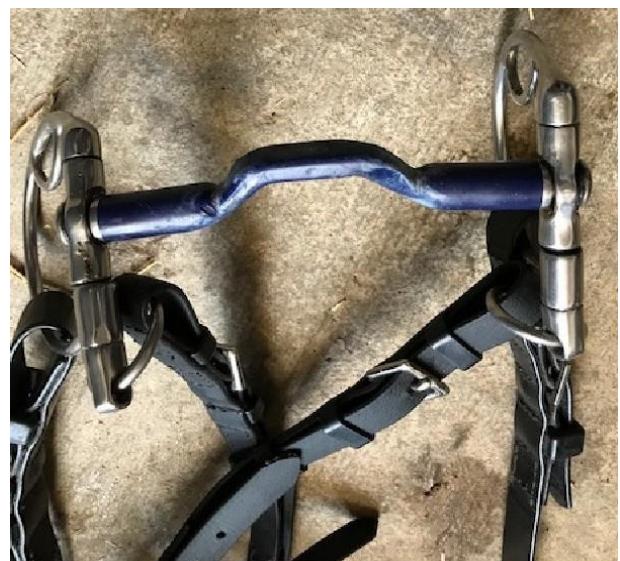
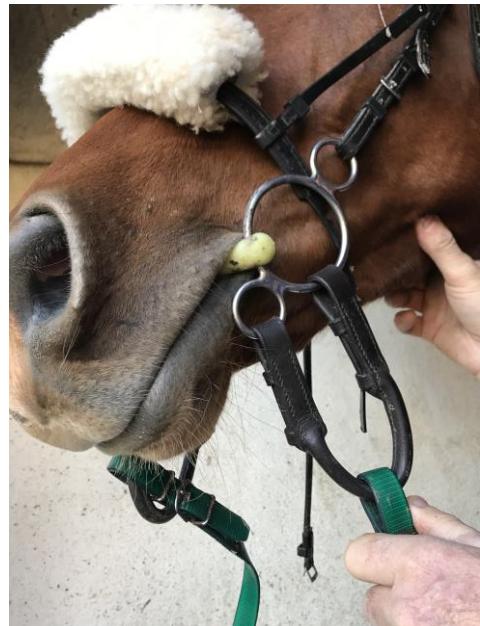


Mors Pessoa (2 ou 3 anneaux)

Mors double canons



Mors releveur (sous toutes ses formes et structures)



Mors releveur et martingale fixe
(décision Commissaires de France Galop
octobre 2018)

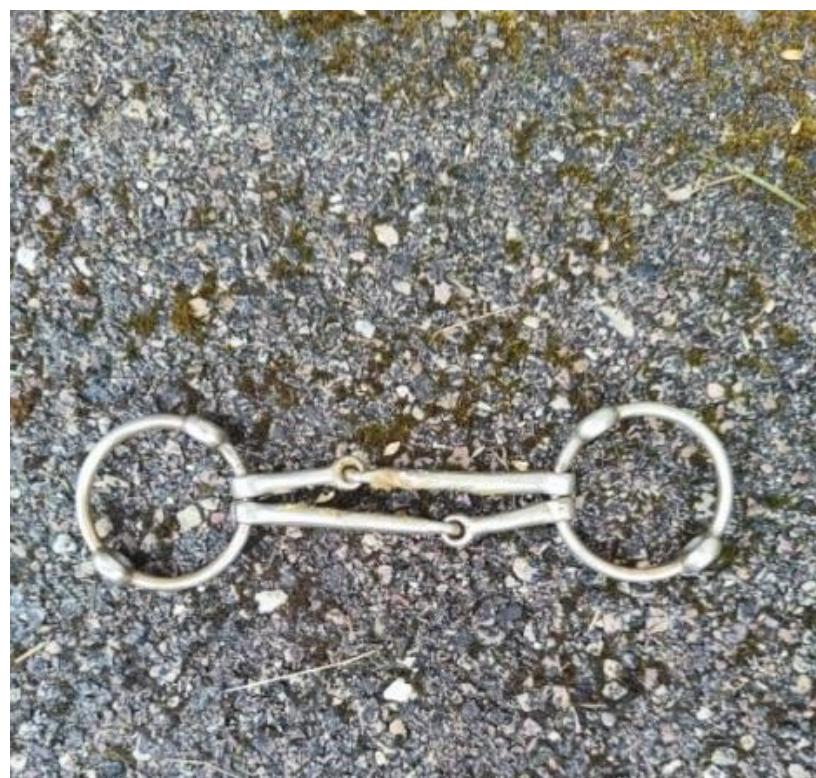
Mors droit avec passage de langue



Mors anti-passe langue



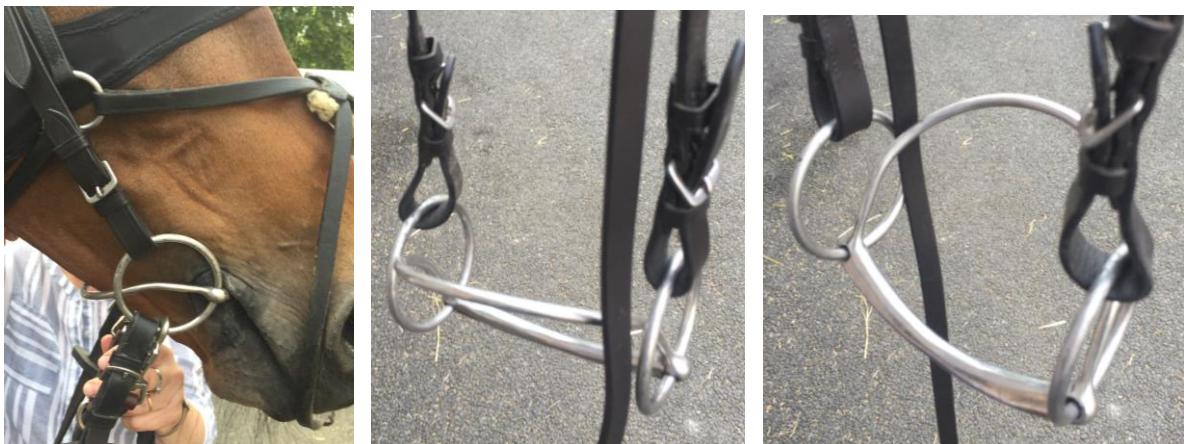
Mors à boules



Mors releveur à double barres
(Décision des Commissaires de France Galop du 12 septembre 2022)



Mors Pelham avec gourmette



Mors droit avec gourmette rigide (**Lugging Bit**)



Mors triple barre avec double brisure



Mors à double brisure anti passe-langue

(*Décision des Commissaires de France Galop du 20 juin 2022*)



Bit Lifter (accessoire équipé d'un double mors)



Kyneton



Anti-passe langue



Enrénements howlett



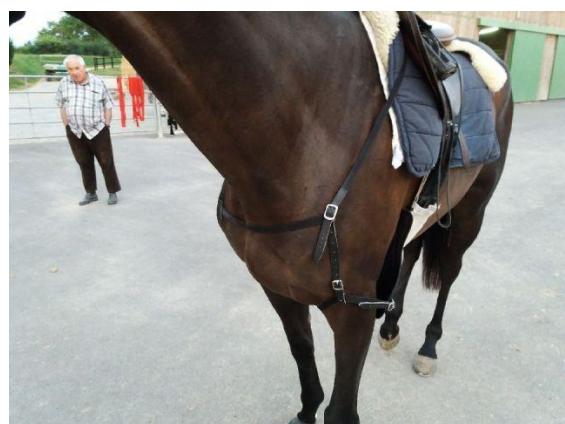
Martingale fixe



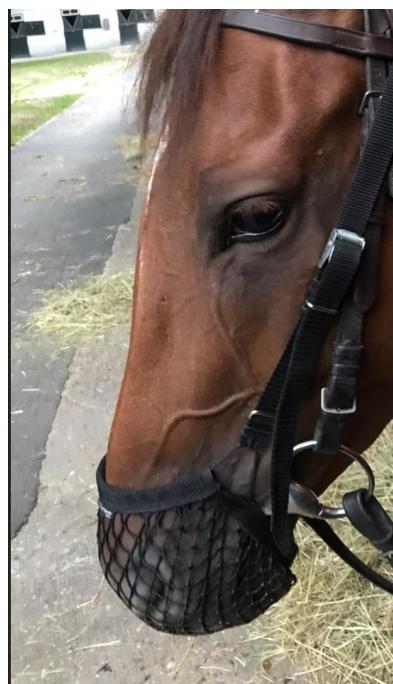
Martingale à anneaux



Protection nasale couvrant tout ou en partie les nasaux



Coudières (décision Commissaires de France Galop juillet 2018)



Le port de cet accessoire n'est pas autorisé pour la présentation d'un cheval au public,
et en courses
(Décision 25 août 2018).



Élastique apposé au bout du nez du cheval faisant office de tord nez



Lunettes œillères Anti-UV
Ou lunettes en plastique non-fumées



Chausson ou orthèse

Plusieurs épaisseurs de bande en résine non collée au sabot
Clous brochés dans la résine et non dans la paroi du sabot et où la sole est recouverte
Entièrement par de la résine

(*Décision des Commissaires de France Galop du 13 septembre 2021*)



Fers avec éponges sortantes



EQUISHOX SHOES (décision des Commissaires de France Galop du 26 mars 2024)

FRANCE GALOP
Département Régularité des Courses
15, Boulevard de Douaumont
CS 64440
75819 PARIS cedex

 01 49 10 23 12 – 01 49 10 21 37

 : secretcom@france-galop.com

Permanence WE & jours fériés :

 **01 49 10 22 00**